



Le Sentier, le 9 septembre 2026

MUNICIPALITÉ DU CHENIT

CANTON DE VAUD

Hôtel de Ville • Grand-Rue 31
Case postale 128 • 1347 Le Sentier
021 845 17 21 • municipalite@chenit.ch

La Municipalité du Chenit
à son Conseil Communal

PREAVIS N°13/2026

Crédit d'étude - Projet de requalification de Sentier Est

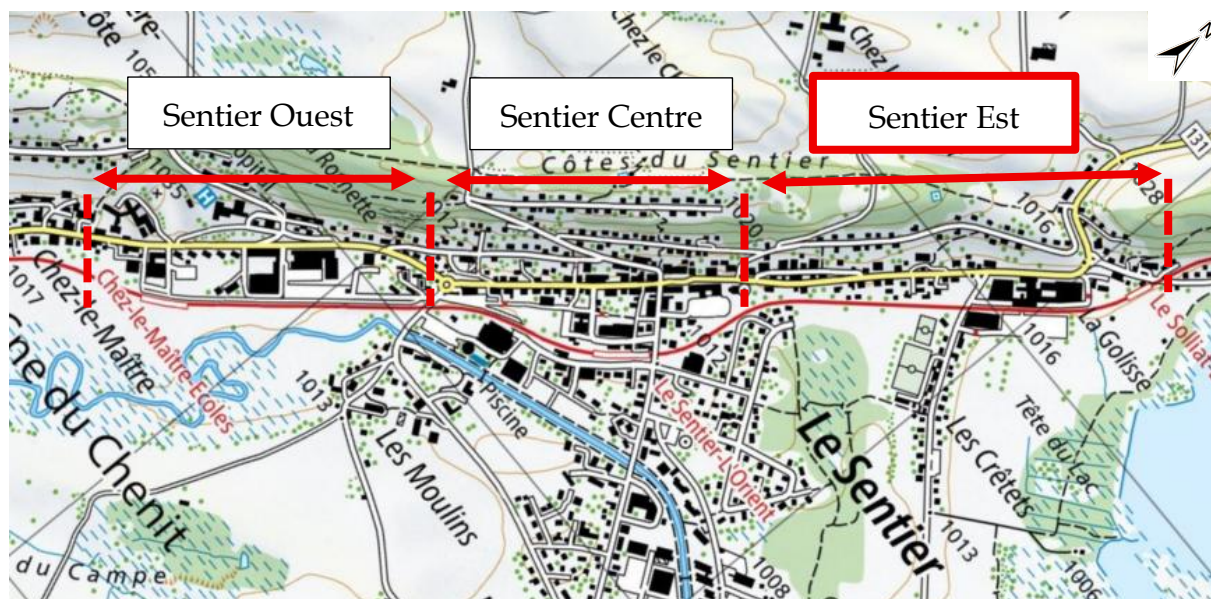
Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. Introduction

Dans la continuité des réflexions en cours sur les secteurs de Sentier Ouest (autour du Campus Vallée de Joux) et de Sentier Centre (autour de la gare), le secteur Sentier Est fait aussi l'objet d'une proposition de crédit d'étude de requalification afin d'assurer une vision d'ensemble coordonnée et cohérente sur cette portion de territoire de la Commune.

Le secteur concerné s'étend de l'entrée de localité sur la Rue de la Golisse (à hauteur du Ch. du Droit) jusqu'au Temple du Sentier sur la Grand-Rue.

Image 1 – Représentation des secteurs de réflexion contigus



Source : Service travaux et infrastructures

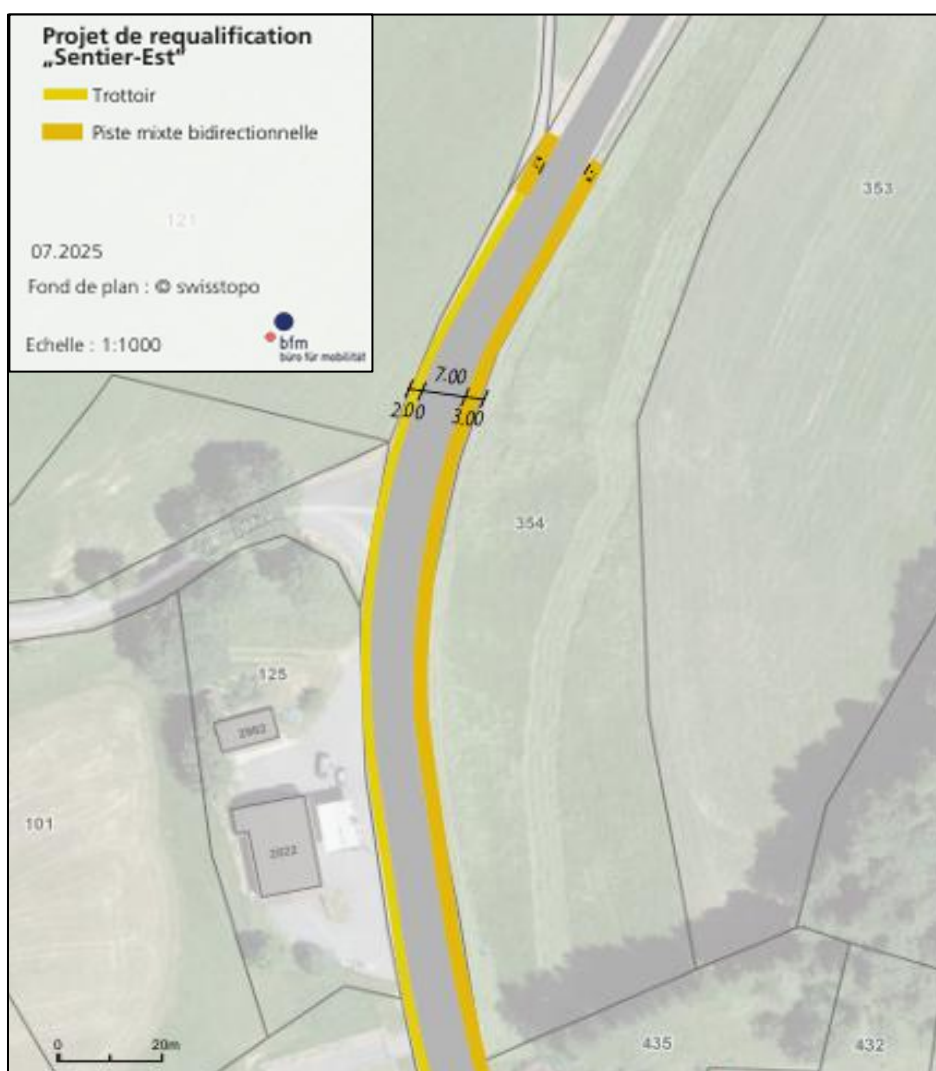
En 2025, des études préliminaires ont été menées par le bureau Thorens et Associés SA pour la réfection des réseaux souterrains du secteur et par le bureau BfM AG pour les aspects liés à la mobilité active sur le tronçon.

En 2026, le plan directeur des mobilités actives (PDMA) a été finalisé à l'échelle de la Vallée de Joux. Le projet de requalification de cet axe routier répond de manière concrète à plusieurs des mesures préconisées dans le rapport.

Sur ce tronçon d'étude de près d'un kilomètre de long, quatre zones se distinguent :

- « Entrée de localité » - nouveau trottoir et piste mixte bidirectionnelle ;
- « Carrefour de la Golisse » - piste mixte bidirectionnelle, arrêts de bus conformes LHand et giratoire ;
- « Carrefour des Crêtets » - giratoire ;
- « La Grand-Rue » - élargissement du trottoir et modération de trafic.

Image 2 – Zone d'étude depuis le Ch. du Droit jusqu'à l'entrée de localité



Source : Bureau BfM AG

Image 3 – Zones d'étude depuis la Golisse jusqu'à la Grand-Rue (Temple du Sentier)



Source : Bureau BfM AG

2. Objectifs de l'étude

Le crédit d'étude proposé doit permettre l'établissement du dossier d'examen préalable en vue d'une mise à l'enquête et d'une autorisation de construire du projet de requalification selon la procédure de la Loi sur les Routes (LRou).

2.1 Requalification de la Grand-Rue et Rue de la Golisse

Ces axes nécessitent un entretien des infrastructures de surface et souterraines. Il est proposé de profiter de ces travaux d'entretien pour requalifier l'espace public en assurant une sécurisation et une continuité des itinéraires piétons et cyclistes en cohabitation avec le trafic routier. La modération du trafic sera également intégrée avec la création de deux giratoires ainsi qu'une réduction de vitesse avant l'entrée dans la zone de village.

Les arrêts de bus du secteur seront mis en conformité selon la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand).

2.2 Bruit routier

L'étude communale sur le bruit routier communal a mis en évidence les tronçons de routes à assainir sur le périmètre concerné. La mesure retenue est la pose de revêtement de type AC MR 8 VD¹.

Toutefois, cette mesure ne permet pas de respecter totalement les valeurs limites d'immissions (VLI²) au niveau de certains bâtiments. Une modération de trafic avec réduction de la vitesse effective pourrait donc être intéressante pour abaisser les nuisances sonores.

2.3 Entretien des routes et des réseaux souterrains

L'étude sur la gestion de l'entretien routier a évalué l'état de dégradation de ces tronçons de routes comme moyens à mauvais. Ils devront être entièrement rénovés dans le cadre du projet routier.

D'autres travaux seront considérés comme notamment :

- la mise en séparatif du réseau d'eaux claires et eaux usées ;
- la réfection complète de l'évacuation des eaux de chaussée ;
- le remplacement de la conduite d'eau potable ;
- l'adaptation de l'éclairage public ;
- l'amélioration du réseau électrique ;
- l'extension possible du réseau de chauffage à distance.

2.4 Aléa ruissellement dans la zone

Une étude hydraulique a été réalisée par le bureau AquaVision Engineering Sàrl pour analyser le risque d'inondations par ruissellement de surface lors d'épisodes pluvieux intenses sur le bassin versant autour de la manufacture Jaeger-LeCoultre. Les conclusions de cette étude seront intégrées aux aménagements prévus dans le projet routier.

L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a élaboré en 2018 une carte de l'aléa ruissellement à partir d'une modélisation simplifiée pour des événements pluvieux d'un temps de retour supérieur à 100 ans. L'extrait de carte ci-après met en évidence les zones potentiellement touchées par ces événements ainsi que les hauteurs d'eau attendues dans le secteur.

¹ AC MR 8 VD : enrobé bitumineux macrorugueux à chaud (~160°C) pour la couche de roulement contenant des granulats de 0 à 8 mm avec propriétés d'absorption phonique

² Valeurs Limites d'Immissions (VLI) selon l'annexe 6 de l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB)

3. Prestations d'étude

La Municipalité vous propose de requérir les services d'une équipe de spécialistes composée :

- d'un ingénieur-géomètre ;
- d'un ingénieur trafic et mobilité ;
- d'un ingénieur civil ;
- d'un ingénieur en hydraulique.

- Avant-projet (phase SIA 31)

- **Projet d'ouvrage (phase SIA 32)**

- Légalisation (phase SIA 33)

Constitution du dossier d'examen préalable auprès du Canton et constitution du dossier d'enquête.

Un chiffrage des coûts du projet à $\pm 20\%$ sera également réalisé.

Ces prestations ainsi que les solutions qui découleront des réflexions sont potentiellement éligibles aux subventions cantonales suivantes :

- travaux communaux sur les routes cantonales en localité et hors-localité ;
- travaux sur le réseau cyclable structurant.

4. Finances

La dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan dans les investissements et l'amortissement se fera en 10 ans par le budget de fonctionnement.

Coûts d'investissement		Durée amort.
Honoraires ingénieur-géomètre	CHF 10'000.00	10 ans
Honoraires ingénieur en mobilité	CHF 15'000.00	10 ans
Honoraires ingénieur en génie civil	CHF 95'000.00	10 ans
Honoraires ingénieur hydraulique	CHF 10'000.00	10 ans
Divers et imprévus (environ 10%)	CHF 13'385.75	10 ans
TOTAL HT	CHF 143'385.75	
TVA 8.1%	CHF 11'614.25	
TOTAL TTC	CHF 155'000.00	

L'endettement net au 31.08.2026 est de CHF 9'074'162.00.

5. Amortissements

Depuis le 1^{er} janvier 2024, les durées d'amortissement sont déterminées par MCH2. Les coûts du projet sont ainsi reventilés par type dont découlent justement ces durées. Le tableau complet et les informations ad hoc sont disponibles sous www.vd.ch/mch2.

Amortissements		Montant annuel
Montants amortis sur 10 ans	CHF 155'000.00	CHF 15'500.00
TOTAL TTC	CHF 155'000.00	CHF 15'500.00

En cas d'abandon du présent projet, les crédits d'études effectués jusqu'à ce jour doivent, selon les normes MCH2, être amortis immédiatement.

6. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous recommandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir délibérer et vous prononcer sur les conclusions suivantes :

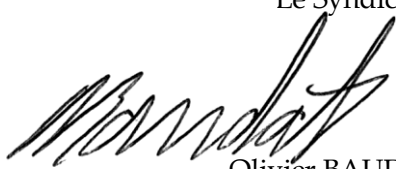
LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT

Vu le préavis n° 13/2026,

Où le rapport de la Commission d'étude,

Considérant que cet objet est porté à l'ordre du jour :

1. accorde à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 155'000.00 (cent cinquante-cinq mille francs) pour le projet de requalification de Sentier Est ;
2. autorise la Municipalité à emprunter, si nécessaire, la somme de CHF 155'000.00 dans le cadre du plafond d'endettement de CHF 40'000'000.00 de la législature 2021-2026.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le Syndic Le Secrétaire

Olivier BAUDAT Philippe RUPP

Séance du Conseil communal du 2 novembre 2026

Délégués municipaux : - M. Michel VULLIOUD, Municipal
- M. Olivier BAUDAT, Syndic

Autres délégués : - M. Arthur LESPAGNOL, Chef du service urbanisme et police des constructions
- M. Julien CLAVEL, Chef du service travaux et infrastructures

Annexes : - Annexe 1 – Plan d'intentions des aménagements entre la Rue de la Golisse et la Grand-Rue
- Annexe 2 – Plan d'intentions des aménagements avant l'entrée de localité
- Annexe 3 – Coupes-types des aménagements